Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20260707-D2026_04_07-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 01/07/2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 11
Votants : 14
Pouvoir : Mme MAINGUET à Mme BLAIMONT, M HENRY à M YHUEL, Mme SCHMIDLIN à Mme CRESP

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Patrick NARAT-VIALA, Yann JUHEL, Céline BLAIMONT, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Yann GRANDVALLET

EXCUSÉ(E)S : Sandrine MAINGUET, Sylvain HENRY, Margaux SCHMIDLIN, Danielle PLOUARD

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire.
M Yann JUHELa été nommé secrétaire de séance.
Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.
La séance a été publique. Ouverture de la séance : 19 H40

OFFRES COMMERCIALES POUR TELEPHONIE MOBILE — D2026-04-07

Présentation par M Patrick NARAT-VIALA, conseiller municipal en charge du dossier

1. **Présentation du sujet**

A ce jour, les agents de la commune (services techniques – cantine/garderie) utilisent leurs téléphones personnels dans le cadre de leur travail.

En réunion des adjoints a été évoquée la possibilité de les doter d'un téléphone professionnel :

- 1 pour les services techniques
- 1 pour la cantine / garderie (pas de téléphonie fixe)
- 1 pour l'agent en charge de la gestion de la salle des fêtes / camping

2. **Contacts pris**

Orange Business (service en ligne).
Contact : laura.pilot@orange.com

Devis transmis le 2 juin 2026

Groupe SIMTEL

Contact : M. Jérôme Baudry + M. Charly Fouqueray
(charly.fouqueray@simtelcom.fr) Devis transmis le 11 juin 2026

3. **Les offres proposées**

31. Orange Business (engagement 24 mois)

31.1. Un abonnement mensuel identique pour les 2 offres

87,48 € TTC les 3 téléphones, soit 29,16 € par téléphone

Nota : remise de 300 € HT (360 € TTC) à déduire sur les 24 mensualités (15 € par mois)

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601360-20260707-D2026_04_07-DE

31.2. Deux choix de téléphone incluant le service client Business

Pro 1er téléphone : Motorola Thinkphone25 5G B4E noir Carbone

569,70 € HT (683,64 € TTC) les 3 téléphones => 227, 88 € TTC le téléphone

Inclus une remise unitaire de 140 € HT

2nd téléphone : Motorola Moto G35 5G noir 128 Go

119,70 € HT (143,64 TTC) les 3 téléphones => 47,88 € le téléphone Inclus une remise de 101 € HT par téléphone

32. *Offre SIMTEL (engagement 36 mois)*

321. Abonnement mensuel

22,50 € les 3 téléphones (7,59 euros par unité)

32. Achat des téléphones (Samsung X Cover 7 Entreprise) + cartes SIM

990 € HT les 3 téléphones, soit 330 € l'unité

COMPARATIF DES OFFRES

	Achat 3 tph	Abonnement / mois (3 téléphones)	Total /12 mois	Total 1re année	Priorisation
Orange 1	683,64	87,48	1 049,76	1 733,40 €	Choix 3
Orange 2	119,70	87,48	1 049,76	1 169,46 €	Choix 2
SIMTEL	990	22,50	270	1 260,46 €	Choix 1

Appréciation :
Au vu des comparatifs des performances des téléphones et des tarifs proposés, je préconise l'offre SIMTEL malgré la durée d'engagement de 36 mois (contre 24 mois pour Orange Business).

Approbation de la délibération D2026-04-07 du 09/06/2026 :

1- Approuve, à l'unanimité, l'offre SIMTEL.
2- Autorise M Le Maire à signer et transmettre le devis proposé.

Affiché en Mairie le : 10.07.26
Transmis en Préfecture le : 10.07.26
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 07/07/2026
Le Maire, Yann YHUEL

MAIRIE DE MONTENEUF
56 Morbihan

Secrétaire de séance
M Yann JUHEL

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.